



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le ministère de l'Economie et des Finances lance avec l'appui de La Poste, CCI France et CMA France, une plateforme de commercialisation et de distribution de 10 millions de masques « grand public » pour les petites et très petites entreprises de métropole et d'Outre-Mer.

Paris, le 30/04/2020
N°

Afin de préparer le déconfinement pour les entreprises, le secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances accélère la diffusion de masques « grand public » aux entreprises de moins de 50 salariés en confiant à La Poste la commercialisation et la distribution de 10 millions de masques lavables, correspondant à 200 millions d'utilisations uniques. Les commandes seront possibles pour les entreprises ressortissantes des réseaux des CCI et des CMA à partir du samedi 2 mai 2020 sur la plateforme masques-pme.laposte.fr : les entreprises de 10 à 49 salariés auront la possibilité de passer commande dès le 2 mai et les entreprises de moins de 10 salariés à partir du lundi 4 mai.

Alors que le Gouvernement met en place les conditions d'un déconfinement progressif du pays, le secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'Economie se mobilise pour favoriser le redémarrage de l'activité économique en renforçant l'approvisionnement en masques « grand public » des entreprises de moins de 50 salariés.

Ces masques, fabriqués dans le respect des spécifications fixées par les autorités sanitaires (ANSM) et l'AFNOR, sont en textile à filtration garantie (plus de 90% des particules d'une taille égale ou supérieure à 3 microns), lavables et réutilisables 20 fois.

Il est rappelé que le port du masque s'inscrit dans le strict respect des gestes barrières qu'il complète et auxquels il ne saurait se substituer, ainsi que des mesures d'organisation du travail mises en place par chaque entreprise pour assurer une reprise de l'activité avec des règles sanitaires irréprochables.

Pour assurer la commercialisation et la distribution des 10 millions de masques, le secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, via la Direction générale des entreprises (DGE), s'appuie sur l'infrastructure logistique et l'expertise numérique de La Poste qui met en place pour l'occasion un dispositif complet comprenant l'achat et le paiement en ligne, la préparation des commandes et la livraison sur site.



La plateforme masques-pme.laposte.fr, développée par Docaposte, filiale numérique de La Poste, s'adresse aux entreprises de moins de 50 salariés ressortissantes des réseaux des CCI et CMA, quel que soit leur secteur d'activité. Le dispositif est ouvert aux entreprises de métropole et d'Outre-Mer.

Les entreprises de 10 à 49 salariés auront la possibilité de passer commande dès le 2 mai, les entreprises de moins de 10 salariés à partir du lundi 4 mai.

Concrètement, après s'être connectées et identifiées sur la plateforme, les entreprises pourront passer leur commande de masques en fonction de leur nombre de salariés. Le paiement se fera directement en ligne afin d'opérer une livraison, sans contact physique ni signature, conformément aux recommandations des autorités sanitaires. Pour fluidifier la diffusion des masques, un délai minimal est fixé entre deux commandes passées par une même entreprise.

Accéder à la plateforme : <https://masques-pme.laposte.fr>

Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Economie et des Finances, a déclaré : « *Les TPE et PME sont des acteurs essentiels à la vie économique de la France. Nous devons les aider à s'équiper en équipements de protection dès que possible par les canaux de distribution les mieux adaptés. Grâce à la plateforme développée avec La Poste, ce sont 10 millions de masques lavables 20 fois qui seront mis à disposition des entreprises de moins de 50 salariés afin de faciliter la reprise. Je tiens à féliciter tous ceux qui ont rendu cela possible, les services de l'Etat, Le Poste, mais aussi CCI France et CMA France. La réussite du déconfinement passera par une action commune et concertée au profit de tous les Français.* »

Philippe Wahl, président directeur général du Groupe La Poste a déclaré : « *L'accompagnement des entreprises est une des missions quotidiennes de La Poste. Nous avons mobilisé dans des délais exceptionnellement courts, l'expertise numérique de notre filiale Docaposte, la puissance de notre infrastructure logistique et de distribution afin d'apporter notre contribution à la reprise économique du pays.* »

Pierre Goguet, président de CCI France a déclaré : « *La capacité des entreprises à pouvoir s'équiper en matériel de sécurité est le prérequis au redémarrage de l'activité économique. Grâce à la plateforme développée par la Poste avec le soutien des services de l'État, de CCI France et CMA France, cette action commune va permettre aux entreprises d'accélérer leur dotation en marques. Le réseau des CCI est mobilisé dans tous les territoires pour permettre à nos entreprises de reprendre leur activité dans de bonnes conditions.* »

Christian Vabret, président de CMA France par intérim, a déclaré : « *Ouvrir nos entreprises, retrouver la confiance des consommateurs est une priorité absolue pour les entreprises de proximité qui composent l'artisanat en France et Outre-Mer. Plus de 90 % des 1,3 million d'entreprises artisanales sont confrontées à cette crise sans précédent. Dans ce contexte, la mobilisation de tous les acteurs est impérative pour l'approvisionnement en masques et aider à la réouverture de près de deux tiers d'entre elles. Je salue l'initiative portée par l'Etat et La Poste pour faciliter cette reprise.* »

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher - presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr

La Poste : Patrice Lemonnier - 06 32 65 90 86 - patrice.lemonnier@laposte.fr

CCI France : Françoise Fraysse - 06 79 94 59 90 - f.fraysse@ccifrance.fr

CMA France : Valérie Marquis - 06 20 67 45 86 - presse@cma-france.fr